

Décision du 17 décembre 2007 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologieNOR : *DEVK0773802S*

Le président-directeur général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des élèves ingénieurs des travaux de la météorologie, notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu l'arrêté du 23 février 2000 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme du concours externe pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie,

Décide :

Article 1^{er}

Est autorisée, au titre de l'année 2008, l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie.

Article 2

Le nombre total de postes offerts au concours est fixé à 5.

Article 3

Les échéances de ce concours seront fixées par arrêté du ministre chargé de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Article 4

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 17 décembre 2007.

*Le président-directeur
général
de Météo-France,
P.-E. Bisch*